

COMMUNE DE THIERS

DCM 2025-37

MARCHE DE SERVICE

Accompagnement et formation à la mise en œuvre d'un plan de maîtrise sanitaire dans le cadre du dossier d'agrément de la cuisine centrale

Avenant n° 1

Le Maire de la Commune de Thiers ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122- 22 ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article L.2194-1 2° ;

Vu la délibération en date du 4 juillet 2020 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire ;

Vu la DCM 2024-72 autorisant la signature d'un marché de service ayant pour objet l'accompagnement et la formation à la mise en œuvre d'un plan de maîtrise sanitaire dans le cadre du dossier d'agrément de la cuisine centrale avec la société ABC HYGIENE (84150 JONQUIERES), pour un montant de 10 000,00 euros Toutes Taxes Comprises.

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser un suivi supplémentaire afin de mettre en place des protocoles de bionettoyage et d'apporter des actions correctives sur le terrain,

Considérant que cette prestation supplémentaire entraîne une plus-value de 5 000,00 euros TTC.

DECIDE

ARTICLE 1

Un avenant n° 1 est conclu pour le marché de service ayant pour objet l'accompagnement et la formation à la mise en œuvre d'un plan de maîtrise sanitaire dans le cadre du dossier d'agrément de la cuisine centrale avec la société ABC HYGIENE (84150 JONQUIERES) pour un montant de 5 000,00 euros TTC portant le nouveau montant du marché à 15 000,00 euros TTC.

ARTICLE 2

La présente décision :

- fera l'objet d'un rendu d'utilisation de la délégation devant le Conseil Municipal au cours de sa prochaine séance publique,
- sera transmise en sous-préfecture, au titre du contrôle de légalité.

Fait à Thiers, le 28 mai 2025

Le Maire,



Stéphane RODIER